

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la Navigation aérienne
Direction des opérations
Services de la Navigation aérienne région parisienne
Organisme Orly – Aviation générale
Service Aviation générale
Aérodrome de Lognes

Lognes, le 14 janvier 2020

CONSIGNE LOCALE

AERODROME DE LOGNES

VALIDITE : PERMANENTE A COMPTER DE CE JOUR

Annule et remplace la consigne locale : procédure « panne de l'équipement de bord de radiocommunication » du 10/01/2020

Référence : SNA.RP/ORY/AG/LO/2020/007

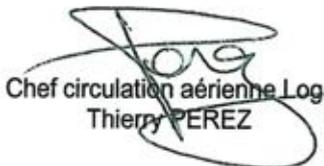
Affaire suivie par : Thierry PEREZ
Thierry.perez@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01 60 17 86 31 – Fax : 01 60 17 58 05

PROCEDURE « PANNE DE L'EQUIPEMENT DE BORD DE RADIO-COMMUNICATION »

La présente consigne locale applicable par les usagers basés de l'aérodrome de Lognes complète les consignes particulières publiées dans la carte VAC et les dispositions de l'arrêté du 12 juillet 2019 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs.

En cas de panne de l'équipement de radiocommunication, à l'arrivée avant d'avoir reçu la clairance d'intégration dans la circulation d'aérodrome, l'aérodrome de Lognes est accessible, aux usagers basés quand le contrôle d'aérodrome est assuré, selon la procédure suivante :

- Si l'aéronef est équipé d'un transpondeur, afficher le code 7600.
- Continuer à transmettre les messages de compte-rendu de position en indiquant les intentions.
- Arriver par le sud, si possible en battant des ailes.
- Procéder à l'examen de l'aérodrome par passage à la verticale en volant, sauf impossibilité, au-dessus du circuit et s'assurer que l'usage de l'aérodrome ne présente pas de danger apparent.
- Déterminer la(es) piste(s) en service et observer la position des autres aéronefs évoluant dans la circulation d'aérodrome.
- S'intégrer en début de vent arrière à la hauteur du circuit d'aérodrome en assurant une séparation visuelle avec les aéronefs déjà engagés dans la circulation d'aérodrome et en leur cédant la priorité de passage. Le pilote pourra s'intégrer dans le circuit à l'endroit indiqué par le contrôleur si celui-ci détecte que la panne est en émission seulement.
- Effectuer un atterrissage complet de préférence sur la piste revêtue et se diriger avec précaution vers son parking.


Chef circulation aérienne Lognes
Thierry PEREZ

Copie : M. le chef du service SNA-RP/ORY/AG ; contrôleurs.